



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service d'Infrastructure de la Défense
SID Sud-Est**

Lyon le, 15 avril 2025

N° 601156

/ARM/SGA/SID/SE/DGP/NP

ATTESTATION

CONCERNANT LE RISQUE PYROTECHNIQUE

Objet : 050023070G-MAD-24GIS

Référence : BRIANÇON (05) - FORT DES TETES

n° CHORUS : 160137 n° G2D : 050023070G

Annexes : Annexe 1 : Plan de zonage pyrotechnique

Opération : BRIANÇON (05) - FORT DES TETES – EH - Mise à disposition domaniale ou contractuelle avec autorisation de travaux

P. Jointes : FIDAP-050023070G-EH

Conformément aux dispositions du décret n°2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, IV et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure et les dispositions de la note permanente 1-0-7-2 N° 602015 du 25/06/2024 relative à la sécurisation des chantiers vis-à-vis du risque pyrotechnique, l'ingénieur général Frédéric GUIVARC'H, directeur du Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Est certifie pour l'immeuble ci-dessus référencé que :

- la Section OB, Parcelles 1390, 1393, 0517, 0524, 0525 a fait l'objet d'un examen de sa situation au regard des prescriptions mentionnées au chapitre 3 section 1 et 2 et des articles R733-1 à R733-13 définie au premier alinéa de l'article 5 du décret n° 2005-1325 du 26 octobre 2005 relatif aux règles de sécurité applicables lors des travaux réalisés dans le cadre d'un chantier de dépollution pyrotechnique
- la recherche historique sur la zones mise à disposition a permis d'identifier un risque de pollution pyrotechnique liée aux activités militaires et de combats.

Toutefois, la zone ne présente pas d'objet pyrotechnique en surface ou affleurant, le risque de découverte de munitions ou d'engins pyrotechnique en surface est donc à considérer comme fortuit.

En revanche, du fait de la possible présence de munitions en sous-sol, le risque pyrotechnique ne peut être totalement écarté.

Le zonage pyrotechnique est défini en annexe.

Pour les zones vertes, les recherches liées aux différents conflits et activités militaires démontrent que ces derniers ne sont pas susceptibles d'avoir induit une pollution pyrotechnique résiduelle dans le sous-sols de l'emprise. Les éléments recueillis dans le cadre de cette recherche historique permettent de supposer l'inexistence d'une pollution pyrotechnique. En conséquence, toute découverte de munitions ou d'engins pyrotechnique sera considérée comme fortuite. La mise en œuvre d'investigations de reconnaissance ou de dépollution n'est pas préconisée.

Pour les zones jaunes, où le risque pyrotechnique est faible, il est préconisé, au vu des conclusions de la présente EHTPP une inspection visuelle et l'élaboration d'un diagnostic pyrotechnique permettant la prise en compte de ce risque faible de présence de munitions, soit en réalisant des opérations préalables de dépollution à la réalisation de travaux agressifs pour le sol, soit conformément à la lettre de l'IPE n°29 de juillet 2012 en réalisant un diagnostic non intrusif permettant la localisation d'éventuelles cibles pyrotechniques, sans réalisation au préalable d'une étude de sécurité pyrotechnique.

De ce fait, il ne pourra être autorisé de travaux intrusifs dans le sol sans une autorisation formelle de l'administration, à solliciter à l'issue d'une étude pyrotechnique spécifique.

L'attestation est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa date d'enregistrement.

L'ingénieur général de 2^{ème} classe Frédéric GUIVARC'H
directeur du SID Sud-Est

Frédéric
GUIVARC'H

Signature
numérique de
Frédéric GUIVARC'H
Date : 2025.04.19
12:04:54 +02'00'

Destinataires :

- USID MARSEILLE

Copies :

- DGP/CEH/GIUDICE

- DGP/BPE

- DGP/BGAD

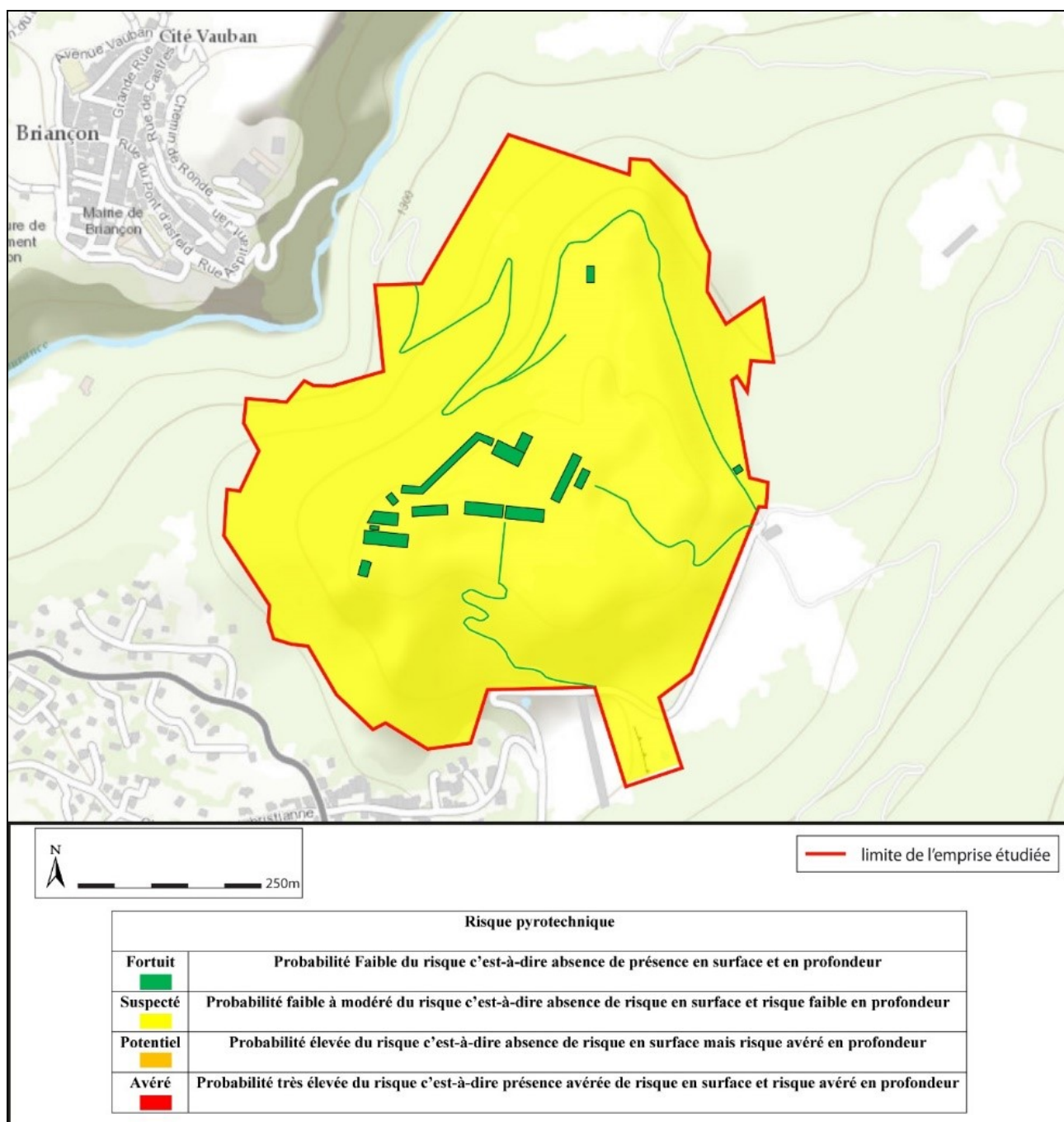
- DI

- DP

Annexe

Plan de zonage pyrotechnique

Operation : BRIANÇON (05) - FORT DES TETES – EH - Mise à disposition domaniale ou contractuelle avec autorisation de travaux



Pièce Jointe FIDAP

	Fiche de Demande d'Attestation Pyrotechnique Demande d'instruction d'Analyse de Risque Pyrotechnique modèle 01/2024		N°	050023070G-EH		RESERVE ESII
			Date	07/10/2024		
Demandeur	Service		DGP/CEH			A renseigner par le demandeur
	Nom du contact		ASC NIV 1 OT Guillaume CONTINI			
	Tél		04 37 27 24 06			
Date de retour souhaité de l'ACRP						
Objet	BRIANCON (05) - FORT DES TETES – MAD- Mise à disposition domaniale ou contractuelle de bien immobilier de l'Etat/MINARM et travaux d'infrastructures					
Descriptif de l'opération	Alimentation du Référentiel EH pour la pollution pyrotechnique.					
Code G2D	050023070G	Commune	Briançon			
N° CHORUS	160137	Ref cadastrale	Section OB, Parcelles 1390, 1393, 0517, 0524, 0525			
Surface de l'emprise	41,348 Ha	Surface de l'étude	41,34 Ha			
Points de contacts :						
Contact	ISC HC Michel GIUDICE		BAD (MAD) ou Conducteur opération (TVX)	agent domanial ou bénéficiaire ou celui qui pilotera les travaux		
USID			Contact			
Tél	04 37 27 24 06		Tél			
Nature de la demande :						
Mise à disposition du domaine (joindre plan de masse)	OUI	NON	Renouvellement	OUI	NON	USID
Cession totale du site	OUI	NON	Cession partielle (joindre plan)	OUI	NON	
Travaux agressifs du sol (joindre plan de masse)	OUI	NON	Profondeur			
			Nature			
Opérations antérieures :			Classement au référentiel Pyro :			RESERVE ESII/CEH
ACRP anciennement produite	OUI	NON	N° ACRP déjà produite :			
Travaux agressifs déjà effectués sur la zone	OUI	NON				
dépollution pyrotechnique antérieures	OUI	NON	Nature de la dépollution réalisée			
Si emprise ECI appréciation sur la pollution contemporaine du chef d'emprise :						
Analyse pyrotechnique du chef d'USID :						
Présence de munitions en surfaces ou affleurantes	OUI	NON	Risques pyrotechnique en profondeur	OUI	NON	RESERVE ESII
Observations :						
Date :			Grade Nom/Signature :			
Etude historique :						
Réalisée :	OUI	NON	Références/Observations			
Historique de la zone :			INCONNU	OUI	NON	
Bombardement ou fait de guerre sur la commune				X		
Bombardement ou fait de guerre concernant la zone objet de la présente demande				X		
Découverte de munitions				X		
Activités militaires polluantes pyrotechniquement concernant la zone objet de la présente demande				X		
Observations	L'étude Historique vise à déterminer le niveau de pollution pyrotechnique résiduelle sur l'emprise du Fort des Têtes. En effet, celle-ci a été le théâtre de combat pendant la Seconde Guerre mondiale.					
Conclusion de la recherche historique réalisée dans le cadre de la présente demande :						
Pas d'activités ou événements susceptibles d'avoir occasionné une pollution pyrotechnique		Pas de pollution de surface mais risque pyrotechnique lors de travaux agressifs		Risque pyrotechnique avéré		
X zone verte		X zone jaune				
Avis BAIT						
Avis CEH	Au regard de l'EHTPP n°050023070G-EH du 22/06/2024, un zonage pyrotechnique au regard des recherches historiques a été établi. Le site présente un risque pyrotechnique. Au regard des conclusions, une ACRP générique pyrotechnique tenant compte du zonage est soumise à approbation					
Avis EDP						
Avis chef DGP	Laurent CAUSSOU Signature numérique de Laurent CAUSSOU Date : 2025.04.18 14:56:55 +02'00'					
Décision du Directeur						